



CHARTRE D’AFFILIATION À LA FFRS

La Charte de la Fédération Française de la Retraite Sportive définit les missions et les obligations que tout organisme se doit de respecter pour obtenir son affiliation à la FFRS.

Missions de la FFRS :

La FFRS s’est donné statutairement les missions suivantes :

- d’organiser, promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes de plus de 50 ans, cette pratique s’entendant hors compétitions en respectant les règles techniques et de sécurité des disciplines sportives concernées ;
- de valoriser les bienfaits de l’activité physique sur la santé et la préservation du capital santé de ses licenciés ;
- de promouvoir et valoriser le « sport senior santé® » : maintien des capacités physiques des seniors grâce à la multi activité ;
- de favoriser le lien social promouvoir la convivialité principalement par la pratique en groupe d’activités physiques et sportives et accessoirement par des activités créatives, artistiques et culturelles.

Obligations de toute section de retraite sportive d’une association existante ou d’un organisme à but non lucratif vis à vis de la FFRS :

Lorsque se crée une section sportive au sein d’une association existante non affiliée à la FFRS ou d’un organisme à but non lucratif, les responsables de cette association ou de cet organisme s’engagent à respecter l’esprit et la lettre de cette charte à savoir :

- Prendre connaissance des statuts et règlement intérieur de la FFRS et en accepter la teneur ;
- Reconnaître statutairement ou à défaut, par la décision de l’Assemblée Générale ou du conseil d’administration, la création et l’affiliation de cette section et de ses membres à la FFRS ;
- Accepter qu’au sein de l’association ou de l’organisme soient proposées des activités physiques et sportives reconnues par la FFRS, en plus des activités qui lui sont propres ;
- Nommer ou élire le responsable de cette section - licencié à la FFRS - devenant, sous l’autorité de son président, l’interlocuteur privilégié de la FFRS ou de ses représentants ;

- Prendre des licences pour tous les membres participant aux activités fédérales (sportives, séjours, formation) ;
- Délivrer les autres titres de participation (carte sport senior santé® découverte) ;
- Encourager les adhérents licenciés qui le souhaitent à suivre le cursus de formation pour devenir animateur fédéral afin de garantir la sécurité des pratiquants et respecter les règles d'encadrement des activités sportives ;
- Participer à la vie du Comité Départemental de la Retraite sportive (CODERS), assemblées générales et instances dirigeantes, à ses manifestations diverses.

Tous les adhérents à jour de leur cotisation (titulaires de la licence) bénéficieront :

- de la couverture d'assurance Responsabilité civile et Individuelle accident relevant du contrat souscrit par la FFRS ;
- de la formation d'animateur et le cas échéant d'instructeur ;
- des avantages consentis par les partenaires de la FFRS à ses adhérents dans le cadre des séjours de groupe ou individuels dans les villages de vacances ;
- des revues éditées par la FFRS et ses structures.

La section ainsi créée bénéficie de l'agrément Jeunesse et Sports attribué aux structures affiliées à la FFRS.

Charte établie par :

Comité Départemental de la Retraite Sportive de
l'Ain
Représentant la FFRS, d'une part

Et

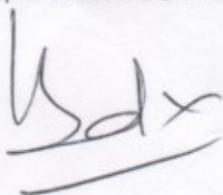
d'autre part
Bressane Omnisports Senior « BOS »

Fait en 04 exemplaires

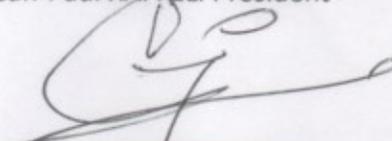
A Péronnas

Le *1er décembre 2021*

Pour : BOS
Véronique BEAUDOUX Présidente



Pour le CODERS
Jean-Paul RAFFELI Président



CODERS 01
Sport Senior Santé
27 rue du Loup
01440 VIRIAT
09 63 51 47 20

Charte FFRS 072019



Fiche récapitulative de renseignements

Cette fiche nous facilitera votre inscription dans nos bases de données (internet et fiche club en ligne).

Nous vous demandons une grande rigueur dans la retranscription de vos informations.

NOM (du club, de la section)

...BRESSANE OMNISPORTS SENIOR « BOS » Section 5.1

Adressé du club :

Siège social : 80 Allée des Lilas 01960 – PERONNAS

Siège administratif : 11 rue des Charmettes 01000 – BOURG en BRESSE

Adresse mail du club : bos01.asso@gmail.com

Site internet du club : bos01-asso.fr

Téléphone du club : 06 75 61 67 50 Véronique BEAUDOUX Présidente
06 22 74 32 33 (réfèrent : Alain JUILLET)

Activités proposées

Activités aquatiques	
Activités dansées	
Cyclotourisme	
Golf	
Gymnastique de maintien en forme	Oui *
Randonnée	Oui
Raquettes à neige	Oui
Self défense	
Ski	
Taï chi chuan	
Tennis de table	
Tir à l'arc	
Yoga	
Autres activités du Club, de la section ?	
Badminton	
Marche nordique	
*E.P.A. Entretien Physique Athlétique (en extérieur sur la base de footing lent et court)	

20210922

Fiche récapitulative de renseignements